

**Extrait du Registre des Délibérations**  
**Séance du 25 janvier 2018**  
**Nombre des Membres en exercice : 78**

**OBJET : 2018-01-02- INTERCOMMUNALITE (5.7) – SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE MEURTHE ET MOSELLE, LA VILLE DE TOUL ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES TOULOISES**

**DATE DE CONVOCATION : 18 JANVIER 2018**

**DATE DE L’AFFICHAGE : 02 FEVRIER 2018 de l’extrait de Délibération**

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s’est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1<sup>er</sup> étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<b><u>Etaient présents :</u></b>	André FONTAINE, Jean-Louis CLAUDON, André FONTANA (ayant la procuration de Thierry BAUER), Gérald LIOUVILLE, Jean Paul LOUIS (ayant la suppléance de Jean Luc LELIEVRE), Claude MANET, Emmanuel PAYEUR, Bernard FABING, Fabrice CHARTREUX (ayant la procuration de Jean Luc STAROSSE), Laurent GUYOT (ayant la procuration de Christine ASSFELD LAMAZE à partir de la 2018.01.11), Francis SIEDLECKY, Roger SILLAIRE (ayant la procuration de Yolande AGRIMONTI), Christophe MAURY, Isabelle GUILLAUME, Patrice KNAPEK, André MAGNIER, Michèle PILOT (ayant la procuration d’Isabelle GASPAS), Philippe MONALDESCHI (ayant la procuration de Bruno BECK), Bernard DROUIN, Raphaël ARNOULD (ayant la procuration de Christine THERMINOT), Gérard BOULANGER, Corinne LALANCE, Damien BRASSEUR, Régis MATHIEU, Roger JOUBERT, Clément VERDELET, Chantal PIERSON, Patrick THIERY, Bernard DEPAILLAT (ayant la procuration de Gérald ERZEN), Philippe HENNEBERT, François MANSION, Jean-François MATTE, Kristell JUVEN, Geneviève BRINGUIER (ayant la suppléance de Xavier RICHARD), Alde HARMAND (ayant la procuration de Gérard HOWALD), Jorge BOCANEGRA (ayant la procuration de Matthieu VERGEOT), Christine ASSFELD LAMAZE (départ à la 2018.01.11), Olivier HEYOB, Catherine BRETENOUX, Lucette LALEVEE (ayant la procuration de Lydie LEPIOUFF), Marie VIOT, Alain BOURGEOIS, Malika GHAZZALE, Catherine GAY (ayant la procuration de Claudine CAMUS), Mustapha ADRAYNI (ayant la procuration de Fabrice DE SANTIS), Fatima EZAROIL, Marie-Jeanne CHRETIEN, Alain COCUSSE, Etienne MANGEOT (présent à compter de la 2018.01.05 - ayant la procuration de Jean-Robert GORCE), Guy SCHILLING, Christelle AMMARI, Denis PICARD, Jean Pierre COUTEAU , Dominique PERRIN.
<b><u>Etaient excusés :</u></b>	Jean-Luc LELIEVRE, Jean-Luc STAROSSE, Yolande AGRIMONTI, Jean-Robert GORCE, Isabelle GASPAS, Bruno BECK, Christine THERMINOT, Frédérique SAUVAT, Gérald ERZEN, Xavier RICHARD, Lydie LEPIOUFF, Fabrice DE SANTIS, Gérard HOWALD, Matthieu VERGEOT, Claudine CAMUS, Thierry BAUER.
<b><u>Avis de procuration :</u></b>	13 avis de procuration du début à la 2018.01.10 – 14 avis de procuration de la 2018.01.11 à la fin.
<b><u>Avis de suppléance :</u></b>	2 avis de suppléance du début à la fin.
<b><u>Secrétaire de séance :</u></b>	Gérald LIOUVILLE
<b><u>Nombre de présents :</u></b>	53 présents du début à la 2018.01.04 – 54 de la 2018.01.05 à 2018.01.10 – 53 de la 2018.01.11 à la fin.
<b><u>Nombre de votants :</u></b>	66 votants (53 présents + 13 procurations) du début à la 2018.01.04 - 67 votants (54 prés + 13 proc) de la 2018.01.05 à 2018.01.10 – 67 votants (53 prés + 14 proc) de la 2018.01.11 à la fin.

Au regard des enjeux communautaires de la politique locale du commerce et compte-tenu de la volonté de la Ville de Toul de conduire une importante démarche de redynamisation de son centre-ville relevant de sa compétence, la CC2T et la Ville de Toul souhaitent conventionner avec la CCI de Meurthe et Moselle afin de disposer d'un Manager de centre-ville et territoire. Ce dernier jouera un rôle moteur et dynamique dans la réalisation de missions précises. Il sera l'interface directe des commerçants et l'interlocuteur privilégié des 2 collectivités.

**Les objectifs** de la démarche de management de centre-ville et territoire sont les suivants :

- Développer l'attractivité commerciale de la Ville de Toul et du territoire en maintenant et renforçant la compétitivité de l'offre commerciale,
- Favoriser une démarche de marketing territorial,
- Améliorer la connaissance du tissu commercial local via des études / observatoires, et disposer d'indicateurs de performance du territoire,
- Fédérer les partenaires publics et privés autour de projets structurants communs,
- Stimuler des initiatives et dispositifs partenariaux.

Vu les compétences et besoins de chacune de ces 2 collectivités, le recours au manager se fera sur la base d'un Equivalent Temps Plein, partagé à mi-temps égal entre la CC2T et la Ville de Toul.

La durée totale de ses missions s'étend sur une période de 3 ans (sur la base d'une convention annuelle et renouvelable deux fois par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une des parties par lettre recommandée avec préavis de 2 mois).

Le poste est évalué à 40 000 € HT annuel soit une participation financière de la ville de TOUL et de la CC2T d'un montant annuel de 20 000 € HT chacun. Le recrutement sera assuré par la CCI 54 qui pourra mobiliser un groupement d'employeurs privés. La participation des collectivités se fera sur appel de fonds.

Le manager de centre-ville et territoire devra assurer les missions décrites et réparties selon les modalités suivantes :

• **Pour la CC2T**

- Procéder à l'observation des dynamiques commerciales permettant de compléter et actualiser des études sur l'équipement commercial et l'évolution des modes de consommation à l'échelle de la CC2T
- Accompagner la CC2T dans l'élaboration d'un schéma de développement commercial à l'échelle de la CC2T
- Réaliser une veille spécifique du commerce local avec un observatoire des enseignes présentes et l'identification permanente des locaux vacants sur l'ensemble du territoire intercommunal
- Mener une recherche d'investisseurs et d'enseignes en lien et en complémentarité avec les communes
- Accueil des porteurs de projets et mise en relation avec les partenaires-experts
- Fédérer les associations commerçantes et promouvoir les actions portées par ces partenaires

• **Pour la Ville de TOUL**

- Accompagnement et suivis renforcés de porteurs de projets
- Travail approfondi sur la vacance
- Démarches pro-actives de prospection commerciale

Dans le cadre de la gouvernance de la mission de management, un comité de pilotage composé de représentants de la Ville de Toul et de la CC2T sera créé et permettra d'évaluer l'efficacité et l'état d'avancement des missions.

Vu l'avis de la Commission Développement Economique du 10 janvier 2018 et de la Commission des Maires du 11 janvier 2018,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité, Messieurs FONTANA (ayant la procuration de Thierry BAUER) et DEPAILLAT (ayant la procuration de Gérald ERZEN) votant contre :**

- **Autorise Monsieur le Président à signer la convention tripartite CCI 54-Ville de Toul-CC2T dans les modalités telles que précisées ci-dessus,**
- **Autorise le versement de la somme de 20 000 € HT, étant précisé que les crédits devront être prévus au budget principal 2018,**
- **Autorise Monsieur le Président à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération et signer toute pièce utile à cette démarche.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,  
Fabrice CHARTREUX